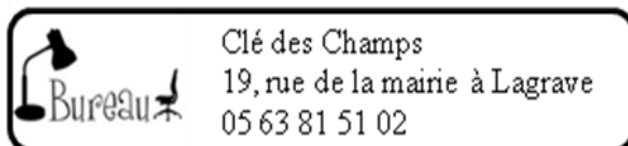


L'association intercommunale « CLE DES CHAMPS » gère le CLAE, les TAP/NAP et le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires). Elle est habilitée par la DDCSPP (ex Direction Départementale des Jeunesse et des Sports) et la PMI (Protection Maternelle Infantile).

Elle satisfait aux obligations quant à la qualification des animateurs et des taux d'encadrement, et à l'âge minimum des enfants accueillis.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de parents adhérents, de représentants des communes de Florentin/Aussac, Lagrave, Marssac et Terssac, ainsi que d'un représentant de la Communauté D'Agglomérations Gaillac/Graulhet.

Nos coordonnées :



direction@cledeschamps81.fr (Direction)
facturation@cledeschamps81.fr (facturation)
reservation@cledeschamps81.fr (réservation vacances et mercredi)



cledeschamps81.fr



Portable réservation : 06 35 95 81 04
vacances uniquement



Locaux juxtaposés à l'école, rue
Doria Auriol 05 63 56 95 08



Locaux situés dans l'école
05 63 54 47 21



Locaux situés rue de la Gare (maison
des Associations) 05 63 53 28 52



Locaux situés dans l'école
05 63 41 78 72

Nous proposons deux types d'accueil :

- Extrascolaire CLSH : les mercredis, petites vacances et l'été
- Périscolaire CLAE : les jours d'école (matin, midi, après-midi et soir)

Nous accueillons vos enfants de 2 ans et demi à 12 ans pour le centre de loisirs.

L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels diplômés.

L'équipe d'encadrement peut-être renforcée par des animateurs occasionnels BAFA (diplômés ou en cours de formation).



Pôle Administratif/Direction

Madame Costes (Directrice)
Madame Houbart (Facturation)

Responsables de site/Directeur CLAE

Gilles Bonsirven (Terressac/Florentin)
Rémi Delsarte (Marssac)
Catherine Vialard-Baptiste (Lagrive)

Animation CLAE et CLSH

Une équipe de professionnels diplômés assure l'accueil de vos enfants sur le temps CLAE et CLSH



Généralités

S'inscrire : 1^{ère} étape, annuelle et obligatoire



À partir de la rentrée 2018, la « fiche enfant » (renseignements administratifs) est à compléter et valider directement en ligne depuis le site internet cleschamps81.fr

L'adhésion à l'association (7€ par famille et par année scolaire) sera comptabilisée sur la première facture émise pour votre enfant.


Assurance :

L'Association a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Cependant, selon la réglementation en vigueur, l'attention des familles est attirée sur l'intérêt de souscrire une garantie individuelle accident, en plus de la garantie en responsabilité civile.

Médicaments, soins :

Une fiche sanitaire complétée et signée sera remise lors de l'inscription. Le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement, placé sous l'autorité du directeur/trice. Un registre d'infirmerie est tenu : tous les soins administrés sont enregistrés et signalés aux parents. Aucun traitement ne sera administré sans une ordonnance médicale fournie par les parents. Les médicaments devront être remis à un membre de l'équipe d'encadrement en début d'accueil (jamais aux enfants directement).

Régime alimentaire spécifique et allergie :

 **Il est de votre responsabilité en tant que parent, de remettre "en main propre" une copie du PAI établi ou de signaler tout problème particulier au directeur du CLAE de votre enfant.**

Objets et effets personnels :

L'Association Clé des Champs décline toute responsabilité quant à la détérioration, la perte, ou le vol d'objets personnels du public accueilli.

Sanctions : Tout comportement inapproprié et/ou dangereux pourra entraîner une sanction de la part de l'équipe Clé des Champs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Participation financière des parents :

Accueil extrascolaire CLSH

	<u>MERCREDI</u>		<u>VACANCES</u>
Enfants des écoles de :	MARSSAC TERSSAC CASTELNAU AUTRES COMMUNES	LAGRAVE FLORENTIN/AUSSAC	TOUS
Lieu d'accueil	Site de MARSSAC	Site de LAGRAVE	Voir détail dans tableau ci-dessous*
Accueil	<p>De 7h30 à 18h30, accueil possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la journée avec ou sans repas à la ½ journée : départ avant 12h ou arrivée à partir de 13h30 à la ½ journée avec repas : arrivée à partir de 11h30 ou départ avant 13h30 (en cas de dépassement, le tarif journée sera appliqué) <p>Tous les enfants doivent être sur le site d'activités à 9h au plus tard (sauf modalités particulières liées à la programmation)</p>	<p>à partir de 11h30 jusqu'à 18h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> une navette amènera les enfants de Florentin/Aussac sur le site de Lagrave pour le repas et l'après-midi accueil après le repas possible à partir de 13h30 <p style="text-align: center;">PAS DE NAVETTE RETOUR VERS FLORENTIN – LES ENFANTS SONT À RÉCUPÉRER À LAGRAVE</p>	<p>De 7h30 à 18h30, accueil possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la journée avec ou sans repas à la ½ journée : départ avant 12h ou arrivée à partir de 13h30 à la ½ journée avec repas : arrivée à partir de 11h30 ou départ avant 13h30 (en cas de dépassement, le tarif journée sera appliqué) <p>Tous les enfants doivent être sur le site d'activités à 9h au plus tard (sauf modalités particulières liées à la programmation)</p>
Réservation	<p style="text-align: center;">OBLIGATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les enfants des écoles de Marssac et Terssac : sur le cahier mis à disposition au CLAE de votre école au plus tard avant mardi 12h pour les enfants des autres écoles : par mail à l'adresse suivante : reservation@cledeschamps81.fr 	<p style="text-align: center;">OBLIGATOIRE</p> <p style="text-align: center;">sur le cahier mis à disposition au CLAE de votre école au plus tard avant mardi 12h</p>	<p style="text-align: center;">OBLIGATOIRE</p> <p style="text-align: center;">Bon de réservation à nous retourner par mail : reservation@cledeschamps81.fr</p>
TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE (CERTIFICAT MEDICAL) SERA AUTOMATIQUEMENT FACTUREE			

*Lieux d'activités pour les <u>Vacances Scolaires :</u>	Vos enfants sont en	Vos enfants sont en
	MATERNELLE	PRIMAIRE
Vacances Scolaires d'Automne, d'Hiver, et Juillet	Site d'activité de Florentin	Site d'activité de Marssac
<i>Accueil sur Lagrave uniquement le matin et le soir. Une navette assurera le transport des enfants vers le site d'activité</i>		
Vacances Scolaires de Printemps	Site d'activité de Florentin	Site d'activité de Lagrange
<i>Accueil sur Marssac uniquement le matin et le soir. Une navette assurera le transport des enfants vers le site d'activité</i>		
Vacances Scolaires d'Août	Site d'activité de Lagrange	Site d'activité de Lagrange
<i>Navette vers Lagrange à la demande (se renseigner au bureau de l'association)</i>		

*Les enfants de maternelle peuvent, selon la demande des parents, faire la sieste.
Prévoir une tenue adaptée aux activités et sorties programmées le tout marqué au nom*

Afin d'assurer un encadrement de qualité et faciliter la fourniture des repas, la réservation par avance de vos enfants est obligatoire.

Un bon de réservation à nous retourner au bureau sera distribué à l'école avant chaque période de vacances avec le programme d'activités (également en ligne et téléchargeable sur le site internet cleschamps81.fr). Vous pouvez également faire les réservations de vos enfants par mail : reservation@cleschamps81.fr . Les enfants seront inscrits par ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles. Les réservations seront closes uniquement lorsque la capacité maximale d'accueil sera atteinte, et ne pourront être acceptées que si les familles sont à jour de leur règlement.

Repas et goûters

Les repas sont confectionnés et fournis par la Maison de retraite de Lagrave.

Les goûters sont fournis par la Clé des Champs, pour le CLAE et le CLSH (mercredi et vacances).

Cf « Régime alimentaire spécifique et allergie » en page 2.

Transport des enfants sur les sites pendant les vacances :

Nous vous invitons à consulter notre site internet.



Le centre de loisirs est fermé durant les vacances de Noël et 1 semaine en Août

Clé des Champs est une association de parents bénévoles. En tant que « parents/adhérent/utilisateur », vous pouvez devenir acteur de cette association en participant au CA et/ou au bureau. Vous serez informés des dates de ces réunions sur vos factures.